



## **BARÈME DES HONORAIRES D'AGENCE**

Tarifs applicables au 25 novembre 2024

### **HONORAIRES DE LOCATION : IMMOBILIER COMMERCIAL ET D'ENTREPRISE :**

5% H.T. DU LOYER ANNUEL H.T. CHARGE BAILLEUR (TVA EN SUS AU TARIF EN VIGEUR).

**et/ou**

20% H.T. DU LOYER ANNUEL H.T. CHARGE PRENEUR (TVA EN SUS AU TARIF EN VIGEUR).

**ou**

2 MOIS DE LOYER POUR LES LOYERS INFÉRIEURS À 1.000 €/MOIS CHARGE PRENEUR (TVA EN SUS AU TARIF EN VIGEUR).

### **HONORAIRES S/ VENTE : FONDS DE COMMERCE, CESSION DAB ET PME :**

8,5 % H.T. DU PRIX DE CESSION AVEC UN MINIMUM DE 3.000 € H.T. (TVA EN SUS AU TARIF EN VIGEUR).

### **HONORAIRES S/ VENTE : IMMEUBLES, MURS COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS, TERRAINS :**

MANDAT 5% H.T. DU PRIX DE VENTE (AVEC UN MINIMUM DE 5.000 € TTC).

Nos honoraires s'entendent Hors Taxes soumis au taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée en vigueur soit 20%. Ils sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée.

**HONORAIRES AGENCE CHARGE ACQUÉREUR(S)/PRENEUR(S)**

**SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES PRÉVUES AU MANDAT.**